

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
DOSSIER PAPIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE CPGE
Année universitaire 2022-2023

Article D 612-4 du code de l'éducation : « L'inscription est subordonnée à la production, par l'intéressé, d'un dossier personnel dont la composition est définie par le chef d'établissement en application des dispositions générales arrêtées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, ainsi qu'à l'accomplissement des formalités prévues par la réglementation des droits universitaires. »

	Pièces obligatoires	1ère Inscription	Réinscription
<input type="checkbox"/>	Photo d'identité récente (35X45 mm)	OUI	NON
<input type="checkbox"/>	Attestation CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) d'acquiescement ou d'exonération	OUI	OUI
<input type="checkbox"/>	Photocopie de la carte nationale d'identité (ou passeport ou permis de conduire)	OUI	NON
<input type="checkbox"/>	Photocopie de l'attestation de recensement ou JDC (Journée Défense et Citoyenneté)	OUI	NON
<input type="checkbox"/>	Photocopie du relevé des notes du baccalauréat	OUI	NON
<input type="checkbox"/>	Certificat d'inscription CPGE mentionnant la spécialité	OUI	NON
<input type="checkbox"/>	Chèque de 170€ libellé à l'ordre de l'agent comptable d'Aix-Marseille Université (à agraffer au dossier d'inscription)	OUI	OUI
	Pièces supplémentaires en fonction de votre situation		
<input type="checkbox"/>	Pour les boursiers : photocopie de l'avis de bourse pour l'année en cours	OUI	OUI
<input type="checkbox"/>	Pour les pupilles de la nation : photocopie de l'attestation mentionnant ce statut	OUI	NON
<input type="checkbox"/>	Pour les mineurs : Formulaire « Autorisation parentale » accompagné d'une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport du parent ou du représentant légal	OUI	OUI